Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260320-D2026_10-DE

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 15 mars 2026
Qui ont pris part à la délibération : 11 — Date d'affichage : 15 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes LE BOZEC Manon, LE PEN Alizée, PENVEN Adeline, FOEZON Lauryane
MM. LIENNEL Yves, RANNOU Jérôme, LE TROADEC Stéphane, VARIN Alain, LE LOUARN Mickaël, MASCLEF Olivier
Absents :
Absent excusé : Mme THIBAULT Pauline
Pouvoir : Mme THIBAULT Pauline à M LIENNEL Yves

Secrétaire de séance : Mme LE BOZEC Manon

D2026/10 : DELEGATION DU MAIRE

Le Maire propose de déléguer certaine fonction aux adjoints désignés précédemment :

1ère adjointe, Mme Manon LE BOZEC : affaires sociales et budget
2nd adjoint, M Jérôme RANNOU : travaux, bâtiment et encadrement de l'agent technique
Conseiller délégué, M Mickaël LE LOUARN : voirie

Les missions seront précisées et un arrêté individuel sera établit afin de préciser les délégations du maire aux adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à compter de ce jour le montant de l'indemnité qui sera versée au Maire et aux membres du Conseil Municipal mensuellement, selon le tableau ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TREMEVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance :
Mme Manon LE BOZEC

Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TREMEVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance :
Mme Manon LE BOZEC